

2. — 3 JANVIER 1858. — *Loi qui ouvre au département de l'intérieur un second crédit provisoire de 300,000 francs, destiné à pourvoir aux dépenses des fêtes du 25^e anniversaire de l'inauguration du Roi* (1). (Monit. du 7 janvier 1858.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au département de l'intérieur un second crédit provisoire de 300,000 francs, destiné à pourvoir aux dépenses des fêtes du 25^e anniversaire de l'inauguration du Roi.

Cette somme sera couverte par les ressources du budget des voies et moyens de l'exercice 1857.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. CH. ROGIER.

3. — 4 JANVIER 1858. — *Arrêté royal prorogeant jusqu'au 1^{er} janvier 1859 l'arrêté du 17 décembre 1856, concernant les conditions exigées des officiers de la marine marchande*. (Monit. du 7 janvier 1858.)

Léopold, etc. Revu notre arrêté du 12 janvier 1853, ainsi que ceux des 11 février 1854, 18 décembre 1855 et 17 décembre 1856, concernant les conditions exigées des officiers de la marine marchande ;

Sur le rapport de notre ministre des affaires étrangères,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Le terme de notre arrêté du 17 décembre 1856 est prolongé jusqu'au 1^{er} janvier 1859.

Art. 2. Notre ministre des affaires étrangères (M. le baron de Vrière) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

4. — 4 JANVIER 1858. — *Arrêté royal par lequel l'établissement de la société anonyme dite Compagnie des mines et usines de Lavoir est autorisé, et ses statuts sont approuvés, tels qu'ils résultent d'un acte du 25 décembre 1857*. (Monit. du 7 janvier 1858.)

5. — 6 JANVIER 1858. — *Arrêté royal approuvant*

(1) Présentation à la chambre des représentants le 21 décembre 1857. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 51). — Rapport le 25 décembre (p. 50). — Discussion et adoption le 24.

Rapport au sénat le 29 décembre. — Discussion et adoption le 30.

le budget de la ville de Bruxelles pour l'exercice 1858. (Monit. du 22 janvier 1858.)

6. — 7 JANVIER 1858. — *Arrêtés ministériels qui accordent :*

Au sieur A.-B. Van Lerberghe, avocat, à Ypres, un brevet d'invention, à prendre date le 6 novembre 1857, pour une machine à battre et à teiller le lin ;

Au sieur F.-A. De Saulty, à Tournai, un brevet de perfectionnement, à prendre date le 19 novembre 1857, pour des améliorations apportées au système de cornues à gaz d'éclairage par l'eau et la houille, breveté en faveur du sieur X. Le Prince, à Liège, le 15 juillet 1852 ;

Au sieur N.-F. De Landtsheer, directeur-gérant de la Société linière, à Saint-Gilles (Brabant), un brevet d'invention, à prendre date le 27 novembre 1857, pour une application du système Woolf aux machines à vapeur horizontales et verticales ;

Au sieur J. Badoni, représenté par le sieur Ad. Crooy, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 12 décembre 1857, pour une disposition spéciale de foucs propres aux opérations métallurgiques, brevetée en sa faveur en France, pour quinze ans, le 1^{er} décembre 1857 ;

Au sieur S. Pechet, représenté par le sieur H. Biebuyck, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 15 décembre 1857, pour un système de graissage continu d'axes et d'arbres verticaux, breveté en sa faveur en France, pour quinze ans, le 7 décembre 1857 ;

Au sieur Ad. Parsy, ingénieur, à Audenarde, un brevet d'invention, à prendre date le 16 décembre 1857, pour un mécanisme propre à recueillir les votes et à faire connaître le résultat du scrutin dans les assemblées délibérantes ;

Au sieur P. Doyen, à Ans, un brevet d'invention, à prendre date le 16 décembre 1857, pour une machine à sarcler ;

Au sieur W. Miller, représenté par le sieur A. Anoul, avocat, à Ixelles, un brevet d'importation, à prendre date le 17 décembre 1857, pour des perfectionnements dans les appareils et la fabrication du sucre, brevetés en sa faveur en Angleterre, pour quatorze ans, le 4 juin 1857 ;

Au sieur J.-M. Paule, représenté par le sieur A. Anoul, avocat, à Ixelles, un brevet d'importation, à prendre date le 17 décembre 1857, pour des perfectionnements dans la ventilation des mines, brevetés en sa faveur en Angleterre, pour quatorze ans, le 11 juin 1857 ;

Au sieur V.-P.-H. Brichet, représenté par la dame Dumoulin-Colombier, à Liège, un brevet